



2017

VOTONS DROITS DE L'HOMME !

L'ACAT ne soutient ni n'appelle à voter pour aucun parti ni candidat, en tant qu'ONG indépendante, apolitique et non partisane.

Mais elle se doit d'analyser l'impact des diverses propositions sur les droits de l'homme, à la lumière de son expertise. Ce tableau ne couvre pas l'étendue des programmes des divers candidats (économique, social, éducatif, etc.), ni l'étendue du domaine des droits de l'homme. Il se concentre sur quelques unes des thématiques sur lesquelles l'ACAT a construit un positionnement au fil des années.

 Proposition positive

 Proposition dangereuse

 Proposition imprécise ou insuffisante



Marine Le Pen



Emmanuel Macron

Tableau réalisé la semaine du 24 avril 2017.

Pour en savoir plus sur notre analyse : www.acatfrance.fr

FORCES DE L'ORDRE		
Déontologie et missions des forces de l'ordre	<ul style="list-style-type: none"> Recentrer la police et la gendarmerie sur leur mission de sécurité publique 	<ul style="list-style-type: none"> Développer la formation continue des policiers en matière d'autorité, de dialogue culturel, de respect d'autrui, de gestion des situations de conflits et de déontologie Pour une police de sécurité quotidienne
Usage de la force et prérogatives des forces de l'ordre	<ul style="list-style-type: none"> Réquiper massivement les forces de l'ordre Possibilité de prononcer une injonction civile d'éloignement en plus de la peine pénale 	<ul style="list-style-type: none"> Sous contrôle du juge, policiers et gendarmes pourront interdire à une personne délinquante de fréquenter le quartier où elle a commis ses délits
Transparence et contrôle	<ul style="list-style-type: none"> Présomption de légitime défense des policiers 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des outils numériques permettant de recueillir l'avis de la population sur l'action de la police «Tolérance zéro» pour les violences policières Usage, par endroit, de caméras-piéton lors de contrôles d'identité Compte-rendu des actions de la police de sécurité quotidienne aux élus Principe de responsabilité hiérarchique dans la police en cas de non-respect de procédures ou de violences
DÉTENTION / RÉTENTION		
Création de prisons / places de prison	+ 40 000	+ 15 000
Moyens alloués à la réinsertion et aux alternatives à la détention	<ul style="list-style-type: none"> Abroger la loi de réforme pénale de 2014 Rétablir les peines plancher Supprimer les remises de peine automatiques Instaurer une peine de prison de perpétuité réelle incompressible pour les crimes les plus graves 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les services d'insertion et de probation Rénover les bâtiments pénitentiaires anciens pour qu'ils soient aux normes d'habitat décent Créer une agence des mesures alternatives à l'incarcération pour encourager le développement des travaux d'intérêt général comme modalité alternative d'exécution de la peine Inscrire obligatoirement le détenu dans un parcours de travail ou de formation Conditionner le parcours de peine d'une personne détenue à son comportement Supprimer le principe de l'automatisme d'aménagement des peines inférieures à deux ans
DROIT D'ASILE		
Accès à la protection	<ul style="list-style-type: none"> Obliger les demandeurs d'asile à déposer leur demande dans une ambassade ou un consulat français dans leur pays d'origine ou dans un pays limitrophe 	<ul style="list-style-type: none"> Durée d'instruction des dossiers de demande d'asile limitée à 6 mois Déconcentrer l'OFPPA et la CNDA dans les centres d'accueil Appuyer l'installation des points de contrôle dans les pays de départ et de transit avant l'arrivée dans l'UE
Accueil, droits sociaux et intégration	<ul style="list-style-type: none"> Inscrire la priorité nationale dans la Constitution : priorité donnée aux Français pour l'emploi, l'accès aux prestations sociales et au logement social Durcir le regroupement et le rapprochement familial 	<ul style="list-style-type: none"> Formation linguistique pour chaque étranger en situation régulière arrivant en France. Cette formation conditionnera l'obtention de la carte de résident de 10 ans Mise en place de programmes locaux d'intégration
Retrait de protection et sort des déboutés	<ul style="list-style-type: none"> Expulsion automatique des «criminels et délinquants étrangers» Rendre impossible la régularisation des étrangers en situation irrégulière Simplifier et automatiser leur expulsion 	<ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'asile déboutés reconduits sans délai vers leur pays

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :

 ACAT-France

 @ACAT_France